ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **ÉFAI – 030231 – AFR 46/013/2003**
Action complémentaire sur l'AU 81/03 (AFR 46/010/2003 du 21 mars 2003) et suivante (AFR 46/011/2003 du 28 mars 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS SANS INCULPATION / ENLÈVEMENTS / « DISPARITIONS » / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE / MAUVAIS TRAITEMENTS

ZIMBABWE

Austin Mupandawana (h), député du *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique) de Kadoma-Centre

Militants du MDC :
Calisto Tsvangirai (h)
Francis Musiniwa (h)
Tongai Ndemberembe (h)
ainsi qu'un nombre inconnu d'autres militants de ce mouvement politique

Londres, le 8 avril 2003

Austin Mupandawana, Calisto Tsvangirai, Francis Musiniwa, Tongai Ndemberembe et 24 autres militants du *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique) ont été libérés de la prison de Kadoma le 4 avril, après avoir été maintenus en détention pendant dix-sept jours. Le tribunal avait tout d'abord refusé à ces hommes la mise en liberté sous caution et les avait placés en détention provisoire jusqu'au 9 avril. Les militants ont toutefois bénéficié d'une libération sous caution le 4 avril. Ils doivent comparaître le 9 avril pour répondre du chef de *« destruction de biens »*.

Ces 28 militants du MDC avaient été arrêtés le 19 mars et ont été inculpés aux termes de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité *« d'actes de violence sur la voie publique »* et *« d'actes de sabotage »,* perpétrés pendant les journées nationales *« d'arrêt de travail »* général observées au Zimbabwe les 18 et 19 mars derniers. Austin Mupandawana, Calisto Tsvangirai, Francis Musiniwa et Tongai Ndemberembe ont déclaré qu'ils avaient été brutalisés et torturés pendant leur garde à vue. En outre, Tongai Ndemberembe a été attaqué par un chien policier. Aucun de ces hommes n'a été autorisé à bénéficier de soins médicaux pendant sa détention. Après leur remise en liberté, les quatre membres du MDC se sont vu dispenser des soins à l'hôpital.

Bien que la plupart des personnes appréhendées pendant l'*« arrêt de travail »* national aient aujourd'hui été relâchées, des militants du MDC sont toujours portés disparus. Parmi eux figurent huit membres de cette formation politique, qui auraient été enlevés à Budiriro et à Mabvuku, dans la banlieue de Harare, par des sympathisants de la *Zimbabwe African National Union-Patriotic Front* (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique), le parti au pouvoir.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes. Amnesty International continuera d'enquêter sur le sort des personnes toujours portées disparues au Zimbabwe. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites que vous avez appris avec satisfaction la remise en liberté de Austin Mupandawana, Calisto Tsvangirai, Francis Musiniwa, Tongai Ndemberembe et de 24 autres militants du *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique) ;

– déclarez-vous préoccupé par le fait que Austin Mupandawana, Calisto Tsvangirai, Francis Musiniwa et Tongai Ndemberembe ont été battus et torturés pendant leur garde à vue, et qu'on ne leur a pas permis de bénéficier de soins médicaux, au mépris des dispositions énoncées dans l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus et dans la Convention des Nations unies contre la torture ;

– appelez les autorités zimbabwéennes à conduire sans délai une enquête impartiale sur les violences et les actes de torture dont Austin Mupandawana, Calisto Tsvangirai, Francis Musiniwa et Tongai Ndemberembe auraient été victimes, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à traduire en justice les responsables présumés ;

– demandez instamment la libération immédiate des personnes qui auraient été enlevées et exhortez les autorités à déférer les responsables présumés de ces enlèvements à la justice.

APPELS À :

Remarque : Les lignes de fax sont parfois difficiles à obtenir au Zimbabwe, merci de vous montrer persévérant. Si vous ne parvenez pas à envoyer votre appel par télécopie, veuillez l'expédier par la poste aérienne.

Ministre de l'Intérieur :
The Honourable Khembo Mohadi
Minister of Home Affairs
11th Floor Mukwati Building
Private Bag 7703
Causeway, Harare
Zimbabwe
Télégrammes : Minister of Home Affairs, Harare, Zimbabwe
Fax : +263 4 726 716
Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Préfet de police :
Mr Augustine Chihuri
Police Commissioner
Police Headquarters, P.O. Box 8807
Causeway, Harare
Zimbabwe
Télégrammes : Augustine Chihuri, Police Headquarters, Harare, Zimbabwe
Fax : +263 4 726 084 / 235 212 / 728 768
Formule d'appel : *Dear Mr Commissioner,* / Monsieur le Préfet,

Responsable du système carcéral :
Retired Major-General Paradzai Zimondi
Prison Headquarters
PO Box 7718
Causeway, Harare
Zimbabwe
Fax : +263 4 739 986
Formule d'appel : *Dear Sir,* / Monsieur,

COPIES aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 20 MAI 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org